

## Responsabilités éthiques et diffusion des résultats de la recherche

Dans ses discussions et délibérations sur la modification proposée au cadre éthique, le Groupe a formulé certaines questions clés, par exemple :

L'énonciation de ce principe impose-t-elle une nouvelle responsabilité éthique ou rend-elle simplement explicite une responsabilité qui existe depuis longtemps?

Le principe touche-t-il à la liberté universitaire, aux responsabilités des chercheurs ou aux deux à la fois?

Le principe pourrait-il être appliqué ou utilisé pour imposer des exigences inacceptables à certains chercheurs ou projets de recherche?

Le principe est-il propre à une discipline ou partagé par l'ensemble des disciplines?

Afin de cristalliser certains des enjeux clés, le Groupe a réuni quelques exemples d'arguments, pour et contre.

### ***Contre : le principe***

décrit une nouvelle obligation éthique;

revient à l'obligation de publier, ce qui n'est pas approprié pour certaines recherches;

a peu de chance d'être compris ou d'être appliqué correctement par les CÉR;

risque d'empiéter sur la liberté universitaire des chercheurs;

est un principe biomédical qui n'est pas approprié pour d'autres formes de recherche.

### ***Pour : le principe***

est un principe établi, implicite dans la notion de « recherche » (connaissances généralisables);

est un principe fondamental de la recherche scientifique ou savante;

fait partie intégrante des attentes (et des obligations) des participants;

est conforme à l'éthique de la transparence;

est un bien public.

Le Groupe a aussi passé en revue un échantillon de documents pertinents :

### ***Conseil de l'Europe, Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine relatif à la recherche biomédicale (2005)***

Art. 28 (Accès aux résultats)

3. Le chercheur rend publics, par des moyens appropriés, les résultats de la recherche dans un délai raisonnable.

### ***Norvège, Comité national de l'éthique de la recherche en sciences humaines, Lignes directrices pour l'éthique de la recherche en droit et en sciences humaines (2001)***

« 3 La nécessité de la liberté de la recherche

Il est important de protéger la recherche contre les pressions qui risqueraient de compromettre les normes de la méthode scientifique. Les activités de recherche doivent donc être libres en un sens particulier : elles doivent être protégées contre les contrôles qui pourraient empêcher de poser des problèmes qui semblent contraires aux intérêts économiques, politiques et sociaux et contre le risque de suppression de résultats et de conclusions... » [Traduction]

« 38 Droits de publication

L'intérêt du chercheur à publier et l'exigence de *vérifiabilité* de la recherche vont dans le sens de la publication des résultats de recherche. » [Traduction]

« Tant l'accès public aux résultats de la recherche que la possibilité de les vérifier sont des raisons qui plaident en faveur de leur publication... » [Traduction]

**Canada, CRSH, Politique concernant l'archivage des données de recherche**

Le CRSH s'engage à reconnaître que les diverses données de recherche rassemblées grâce au financement du gouvernement appartiennent au domaine public. Par conséquent, il a adopté une politique afin d'aider à mettre à la disposition des autres chercheurs les données qui ont été rassemblées grâce à son financement.

**États-Unis, American Sociological Association, Code of Ethics (1999)**

« 13.04 Communication de la recherche

a) Les sociologues diffusent les résultats de leur recherche sauf dans des circonstances imprévues (p. ex. la santé du chercheur) ou lorsque des ententes d'exclusivité conclues avec les employeurs, les entrepreneurs ou les clients empêchent cette diffusion. » [Traduction]

**Royaume-Uni, Social Research Association, Ethical Guidelines (2003)**

(Obligations envers la société)

« 1.1 Élargir le champ d'intervention de la recherche sociale

Les chercheurs en sciences sociales devraient exploiter les possibilités qui s'offrent à eux d'étendre le champ d'intervention de la recherche sociale et de communiquer leurs résultats pour le bien de la collectivité la plus large possible... » [Traduction]

« 3.3 Communication des principes éthiques

Un principe de tout travail scientifique est qu'il devrait pouvoir être soumis à l'examen, l'évaluation, et peut-être la validation par des pairs. » [Traduction]